

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTE DE FERMETURE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL 2021-50-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-4

Vu la nécessité de prendre des mesures de sécurité en faveur des visiteurs de l'église pendant les travaux de restauration de La Poutre de Gloire,

ARRÊTE :

Article 1 : L'église de Barfleur sera fermée à partir du 8 novembre 2021 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : L'accès sera autorisé en la seule présence des intervenants de l'entreprise GIORDANI qui prendra les mesures nécessaires pour interdire l'accès à l'échafaudage.

Article 3 : Le Maire de Barfleur et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie ainsi qu'à la porte de l'église.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Père Tournier, curé de la paroisse.

Fait à Barfleur, le 29 octobre 2021

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BARFLEUR' at the top, a central emblem, and the number '50760' at the bottom.

Michel MAUGER